

CONSEILS POUR LES ORGANISATRICES ET ORGANISATEURS DE LA NUIT SUISSE DE LA RANDONNÉE

LISTE DE CONTRÔLE POUR UN ÉVÉNEMENT RÉUSSI

AVANT LA RANDONNÉE

PLANIFICATION ET PROMOTION DE L'OFFRE

- Assurez-vous qu'en tant qu'organisatrice ou organisateur d'une randonnée vous disposez d'une assurance de responsabilité civile (obligatoire).
- Rédigez les conditions générales (CG) qui règlent la relation entre vous, organisatrice ou organisateur, et les randonneuses et randonneurs participants. Les CG aident à consigner les droits et les devoirs, à définir les engagements et à clarifier les responsabilités. Il est par ailleurs conseillé d'inclure un passage sur le droit à l'image dans votre déclaration de protection des données si vous souhaitez prendre des photos des participant·e·s durant la randonnée ou les mettre à disposition de l'association Suisse Rando à des fins de communication.
- Choisissez une randonnée qui ne présente pas de sources de danger particulières.
- Le point de départ de votre randonnée devrait si possible ne pas se situer au même endroit que celui d'une autre offre de randonnée. Vous pouvez vérifier cette information sur la carte synoptique disponible sur www.nuitrando.ch.
- Assurez-vous que votre randonnée évite autant que possible les [zones de protection de la faune](#) ou les territoires abritant certains animaux sauvages sensibles, car ces derniers pourraient se sentir dérangés dans leur sommeil ou durant leur chasse nocturne.
- Clarifiez en amont si des troupeaux ou des [chiens de protection des troupeaux](#) se trouvent sur le chemin de randonnée. Certains agriculteurs et agricultrices laissent justement leur bétail sur les pâturages traversés par un chemin de randonnée la nuit afin que les randonneuses et randonneurs ne soient pas en danger durant la journée.
- Parcourez vous-même l'itinéraire au préalable de nuit et assurez-vous que la randonnée peut être réalisée sans encombre ni risque. Cette démarche est conseillée, même si vous connaissez déjà l'itinéraire de jour. Dans l'obscurité, les temps de marche sont plus longs et d'autres difficultés ou risques peuvent se présenter.
- Il existe différents outils de planification en ligne pour tracer un itinéraire de randonnée pedestre et déterminer ses données clés, comme la distance, le temps de marche ou les dénivelés. L'un d'entre eux est directement disponible dans votre compte utilisateur: «Mes randonnées» → «Randonnées planifiées personnellement» → «Planifier une nouvelle randonnée». Il existe des options similaires sur [SuisseMobile Plus](#) ou dans [l'application swisstopo](#).
- Prenez en compte l'heure du lever de la lune (27 juin 2026 à env. 19 h 55), du coucher du soleil (27 juin 2026 à env. 21 h 25), du coucher de la lune (28 juin 2026 à env. 3 h 35) et du lever du soleil (28 juin 2026 à env. 5 h 40). Considérez la possibilité que le soleil et la lune se couchent et se lèvent quelques minutes plus tôt ou plus tard à cause de la topographie, ou qu'ils soient cachés par les nuages et les montagnes.

- Réfléchissez à la façon dont les participant·e·s peuvent se rendre au lieu de départ de la randonnée et en repartir (liaisons avec les transports publics, possibilités de stationnement), ainsi qu'à l'hébergement envisageable.
- Idéalement, les participant·e·s doivent pouvoir se rendre à la randonnée en transports publics. Si cela n'est pas possible, veuillez les en informer de manière proactive. Le mieux est d'organiser un circuit de randonnée avec des places de parc au départ/à l'arrivée.
- Imaginez un scénario en cas de mauvais temps ou organisez éventuellement un programme alternatif que vous mentionnerez dans l'annonce. Prévoyez par exemple une version plus courte de l'itinéraire de randonnée et un programme alternatif au sec. En cas d'annulation de l'événement, veuillez informer immédiatement les personnes inscrites et l'association faîtière Suisse Rando.
- Enrichissez votre randonnée par un programme-cadre intéressant (p. ex. contes, offre culinaire, observation des animaux, musique, etc.). Il faut trouver le cas échéant les fournisseurs/partenaires correspondants.
- Prévoyez un·e chef·fe de course qualifié·e. Au besoin, les [associations cantonales de tourisme pédestre](#) peuvent éventuellement transmettre des contacts. Les participant·e·s apprécient particulièrement lorsque le ou la chef·fe de course donne des informations intéressantes sur l'itinéraire, la région, la flore, la faune, la randonnée, etc. et peut répondre à leurs questions.
- Afin de réduire les no-shows (participantes et participants inscrits qui ne se sont pas présentés sans s'être désistés au préalable), vous pouvez prendre les mesures préventives suivantes: demandez le versement de frais de participation avant la tenue de l'événement, faites monter l'enthousiasme des participantes et participants en communiquant p. ex. de façon régulière sur l'avancement de la planification ou révélez peu à peu des informations sur la randonnée.
- Pour la publicité, utilisez aussi, en plus de vos propres moyens, les canaux de communication régionaux et locaux (p. ex. presse, télévision ou radio locale, réseau individuel, affichage dans les communes, les offices du tourisme, les stations de remontées mécaniques, les hôtels, les restaurants, etc.). Suisse Rando met à disposition le communiqué de presse officiel ainsi que des images sur le [site Internet de la Nuit suisse de la randonnée](#), pour votre usage personnel ou pour les transmettre à d'autres personnes.
- Dans certains cas, les plates-formes publicitaires doivent être réservées suffisamment tôt. Selon la date de la manifestation, il est judicieux de faire de la publicité à partir de mi-mai environ. La publicité peut être intensifiée environ trois semaines avant l'événement.

INSCRIPTION ET ANNONCE DE L'OFFRE

- Fixez le délai d'inscription aussi tard que possible. Beaucoup de gens se décident spontanément, c'est pourquoi les inscriptions ne sont souvent effectuées que peu de temps avant la manifestation.
- Les offres comportant des descriptions pertinentes et des informations détaillées sont particulièrement attrayantes pour les participantes et participants potentiels. Réfléchissez aux informations importantes pour les personnes intéressées et fournissez des renseignements aussi exhaustifs que possible sur www-nuitrando.ch, votre site Internet ou d'autres canaux de communication (p. ex. flyer):
 - déroulement de la randonnée: programme, itinéraire, arrêts intermédiaires, durée, dénivelé, degré de difficulté physique, activités complémentaires, etc.

- à qui s'adresse l'offre et à quoi les participantes et participants peuvent-ils s'attendre? Plus la description est précise, moins le risque d'avoir des attentes déçues et des participant·e·s insatisfait·e·s est élevé.
 - description précise du point de rendez-vous et d'arrivée pour que les participant·e·s planifient leur retour en sachant exactement où ils doivent se rendre et où ils termineront la randonnée. Si le point de rendez-vous n'est pas identique au point de départ de la randonnée, mentionnez-le explicitement.
 - heure et durée: heure du rassemblement, durée (de toute la manifestation ainsi que le temps de marche effectif) et heure de fin
 - trajet aller/retour (correspondances en TP, arrêts, possibilité d'accès en voiture et stationnement)
 - éventuellement les possibilités d'hébergement
 - degré de difficulté et effort physique à fournir ou condition physique requise
 - adéquation pour les familles avec des enfants
 - Les chiens sont-ils les bienvenus?
 - équipement (recommandation: chaussures de randonnée dotées d'un bon profil, sac à dos confortable, habits chauds, protection contre la pluie, boissons, en-cas, trousse à pharmacie avec médicaments personnels, téléphone portable chargé, évent. bâtons de randonnée, évent. lampe de poche ou lampe frontale)
 - organisation de la restauration
 - coût par personne en listant toutes les prestations
 - informations sur le paiement (à l'avance ou sur place? espèces, carte de crédit, TWINT, etc.?)
 - inscription: obligatoire ou non? Quelles informations les participantes et participants doivent-ils donner lors de l'inscription? Y a-t-il un délai d'inscription?
 - limite du nombre de participant·e·s? Quelle est la taille du groupe?
 - mauvais temps: comment et quand savoir si l'événement a lieu ou est annulé?
 - service de renseignement/personne de contact pour plus d'informations
- Choisissez une image parlante, unique et attrayante à utiliser dans l'annonce en ligne. Respectez la taille du fichier imposée.
 - Outre la brève description de votre randonnée, vous pouvez fournir des informations complémentaires concernant votre offre dans l'annonce en ligne sur nuitrando.ch. Il vous suffit pour cela d'intégrer un lien vers votre site Internet ou de télécharger un document supplémentaire (veillez à utiliser le format .pdf).
 - Votre offre sera automatiquement diffusée dans la langue de rédaction sur toutes les versions linguistiques du site Internet. Afin de rendre votre offre encore plus attrayante pour des participant·e·s d'autres parties du pays, n'hésitez pas à la rédiger en plusieurs langues. Les efforts de traduction et les frais associés sont à la charge de l'organisatrice ou organisateur.

- Informez les participant·e·s inscrit·e·s de manière proactive, régulière et exhaustive. Indiquez la personne disponible pour répondre aux éventuelles questions des participant·e·s et comment la joindre (numéro de téléphone, adresse e-mail).
- Veuillez noter que les participant·e·s peuvent également s'inscrire directement à votre randonnée sur le site www.nuitrando.ch. Vous recevrez un e-mail automatique vous informant des nouvelles inscriptions. Les inscriptions sont également visibles dans votre compte, dans la liste des participantes et participants. Confirmez définitivement la participation des personnes en sélectionnant le statut «Inscription confirmée» ou manuellement. Vous êtes tenu·e de confirmer définitivement la participation des personnes, soit en faisant passer leur statut à «Inscription confirmée», soit manuellement.
- Si votre randonnée est complète, veuillez l'indiquer dans votre inscription en ligne en cliquant sur «Modifier les paramètres» (icône de la roue dentelée) dans votre compte sous «Ma nuit de la randonnée» et en sélectionnant le statut «complet». Cette indication apparaîtra alors sur le site Internet et le formulaire d'inscription pour les participant·e·s sera automatiquement désactivé. Si des places venaient à se libérer, vous pourrez supprimer la mention «complet».
- En cas d'annulation de l'événement, informez immédiatement les personnes inscrites et l'association faîtière Suisse Rando. Veuillez modifier le statut de votre offre dans votre compte sous «Ma nuit de la randonnée» → «Modifier les paramètres» (icône de la roue dentelée), puis sélectionner «annulé».

PENDANT LA RANDONNÉE/RÉALISATION

- Soyez conscient·e que le taux de non-participation peut atteindre jusqu'à 20% des personnes inscrites. Les conditions météo jouent un rôle majeur à cet égard.
- Avant et durant la randonnée, les chef·fe·s de course doivent rendre les participantes et participants attentifs à la protection de la nature et des animaux sauvages. Il faut éviter autant que possible le bruit et ne pas garder la lampe frontale/lampe de poche constamment allumée, mais seulement lorsque c'est nécessaire – l'objectif de la Nuit de la randonnée est de marcher dans l'obscurité, à la lueur de la lune et des étoiles. Les plantes ne doivent pas être arrachées et il faut éviter de quitter le chemin. Il faut déposer les déchets dans des poubelles ou les emporter avec soi pour les jeter ultérieurement. Les animaux ne doivent pas être dérangés, touchés ni effrayés à dessein.
- Les participantes et participants ne doivent jamais être laissés seuls durant la randonnée. Les participant·e·s, y compris celles et ceux qui quittent le groupe principal, doivent toujours être accompagné·e·s d'au moins un·e chef·fe de course ou une personne d'encadrement. Vous devez par ailleurs vous assurer que tou·te·s les participant·e·s arrivent bien au point d'arrivée de la randonnée. Pour les groupes plus importants, nous recommandons deux chef·fe·s de course ou personnes d'encadrement: une personne qui mène le groupe et une autre qui ferme la marche.
- Afin d'alléger le travail des chef·fe·s de course, les articles publicitaires peuvent attendre au point d'arrivée et être distribués seulement à la fin de l'événement. S'ils doivent l'être au début, il convient de demander à ce que les articles restants puissent être déposés et récupérés plus tard. Il en va de même lorsque les articles publicitaires doivent être remis dans un lieu se trouvant en chemin (p. ex. un restaurant). Il est possible d'engager une personne au début de la randonnée pour prendre les objets restants avec elle.

- Prenez des photos pour votre propre communication ou pour Suisse Rando. Dans le cadre de la protection des données, les participant·e·s doivent être informés au début de l'événement de la possibilité que des photos soient prises et utilisées à des fins de communication/publicité. Il est impératif de respecter le refus éventuel de certaines personnes.
- Vous trouverez un résumé des recommandations sur la sécurité en randonnée sur [Sécurité • Suisse Rando \(suisse-rando.ch\)](https://suisse-rando.ch).
- Profitez!

APRÈS LA RANDONNÉE/SUIVI

- Remerciez les randonneuses et randonneurs pour leur participation (directement ou après par e-mail ou courrier).
- Mentionnez le sondage et la date de la prochaine édition de la Nuit suisse de la randonnée (**samedi 17 juillet au dimanche 18 juillet 2027**) aux participant·e·s.
- Remplissez le sondage de Suisse Rando à l'attention des organisatrices et organisateurs.
- Envoyez le cas échéant vos photos à Suisse Rando afin qu'elles soient publiées sur www.nuitrando.ch. N'envoyez aucune photo sur laquelle figurent des personnes qui ont refusé la publication et l'utilisation à des fins de communication/publicité.

SUISSE RANDO, NOVEMBRE 2025